



FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# CONCEVOIR VOTRE DUERP DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## OBJECTIFS

> Concevoir et/ou mettre à jour et gérer son document unique d'évaluation des risques professionnels, selon les activités de votre exploitation, en tenant compte des nouveautés réglementaires des entreprises de moins de 11 salariés (risques sanitaires, risques psychosociaux...).

## INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice expert dans le domaine de l'élevage et compétences dans la procédure et la gestion du DUERP

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 17/09/2024 ou début 2025
- > INTERFACE ELEVAGE 1219 route de Pau 64410 Vignes
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège

#### INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet  
64410 Arzacq-Arraziguet  
 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT  
 06 30 49 54 43  
 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS  
 07 88 72 62 28  
 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

## CONCEVOIR VOTRE DUERP DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### COMMUNICATION - RELATIONNEL - ORGANISATION

#### PROGRAMME

- > **Les nouveautés réglementaires** (éléments de la COVID19, les risques psychosociaux, les obligations d'affichage...)
- > **Méthodologie** pour concevoir le DUERP de l'entreprise
- > **Rappel des règles obligatoires de sécurité** pour une entreprise agricole en tenant compte des priorités de chacun (Manutentions manuelles - électriques, équipement de travail, électricité, travaux en hauteur, nuisances sonores, produits chimiques, vérifications techniques obligatoires, risque amiante, sécurité incendie explosion)
- > **Analyse fonctionnelle des risques identifiés** dans les entreprises du groupe en formation
- > **Plan d'actions et mesures de prévention** relatifs à ces nouveaux risques
- > **Conception du DUERP** selon les activités de l'exploitation
- > **Bilan de la journée**

*La réalisation et la gestion du DUERP est une obligation pour toutes les entreprises avec présence de salariés, apprentis, et/ou stagiaires*

- **DURÉE**  
1 JOUR  
(7 HEURES)
- **PUBLIC**  
AGRICULTEURS
- **PRÉ-REQUIS**  
AUCUN
- **PÉDAGOGIE**  
MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, EXERCICE EN  
PETITS GROUPE,  
ÉCHANGES ENTRE PAIRS
- **EVALUATION  
DES ACQUIS**  
AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT ET FIN DE  
FORMATION
- **COÛT  
PÉDAGOGIQUE**
  - AGRICULTEUR :  
175€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT 210€  
TTC PRIS EN CHARGE PAR  
VIVEA
  - POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.